



**GROUPEMENT DE LA RETRAITE SPORTIVE**  
**du MACONNAIS**  
**200 Rue de Paris - 71000 MACON**  
[www.grsdumaconnais.org](http://www.grsdumaconnais.org)

## **CHARTRE DE L'ACTIVITE BADMINTON**

**Préambule :** Cette chartre est édictée en référence et en complément aux Statuts et Règlement Intérieur du club GRS « Groupement de la Retraite Sportive du Maconnais » en vigueur, disponibles sur le site du G.R.S / onglet : Association / Cadre : Statuts et Règlement Intérieur.

### **ART 1 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITE**

Le Badminton se joue à quatre à l'aide d'un volant que l'on doit faire passer d'un côté à l'autre du filet sans faire de faute.

C'est une activité SPORTIVE ludique et accessible aux SENIORS, excellente pour la SANTE.

Elle fait travailler entre autres l'endurance, le rythme cardiaque tout en s'amusant.

### **Art. 2 : ROLE ET RESPONSABILITES DES ANIMATEURS**

L'animateur est un bénévole licencié de l'association. Il est formé à la fonction par la FFRS. Lors des séances qu'il anime, il met en pratique les acquis de sa formation. Il est l'organisateur, assure le bon déroulement de celles-ci et dirige le groupe.

Avant chaque séance l'animateur se présente au groupe et enregistre les présents sur la liste de pointage.

### **Art. 3 : ENCADREMENT ET FORMATION**

Tout nouvel animateur pendant sa période de formation a un tuteur qui l'accompagne jusqu'à la validation de son M2. Celui-ci est présenté au groupe.

### **Art. 4 : LIEU ET PLANNING DE L'ACTIVITE**

Le calendrier des séances est établi deux à trois fois dans la saison en commun accord avec l'ensemble des animateurs et le Responsable de l'activité. Chaque animateur définit le nombre de séances qu'il peut assurer.

Les lieux et horaires des séances sont indiqués sur le site du G.R.S / Onglet : Badminton.

Pendant les vacances scolaires, par principe, nous n'avons pas la disponibilité des salles, néanmoins, sur demande spécifique, certaines périodes peuvent nous être accordées pour en disposer.

Seules les séances inscrites au planning, ou ayant fait l'objet d'une note particulière diffusée à l'ensemble des personnes concernées, sont sous la responsabilité du GRS du Mâconnais. Des modifications peuvent intervenir et sont annoncées sur le site GRS / Onglet : Badminton.

### **Art. 5 : MOYENS ET CONSIGNES AUX PARTICIPANTS**

Pour animer le club met à disposition des équipements spécifiques à l'activité (filets, poteaux).

L'animateur en charge de la séance doit assurer la bonne mise en place des équipements. Toute anomalie ou défaut doit être signalé au responsable de l'activité pour une ou des éventuelles actions de remise en état.

L'animateur prend en charge l'ouverture et la fermeture de la salle. Il gère l'éclairage et le chauffage.

Il veille à ce que les espaces soient libres, sans obstacle particulier susceptible d'être une source d'accident.

Les adhérents participent à la mise en place et au rangement du matériel.

Chacun doit avoir sa propre raquette et ses volants. Le GRS peut mettre à disposition une raquette pour que de nouveaux participants puissent tester le jeu.

La tenue vestimentaire de jeu doit être adaptée à l'activité, particulièrement les chaussures. Les animateurs sont en droit de refuser l'accès au jeu à toute personne mal équipée.

L'animateur responsable, reste le décideur pour l'organisation des jeux. En vue de garder un esprit de plaisir et non de compétition, les joueurs sont appelés à changer de partenaires pendant la séance.

L'échauffement est INDISPENSABLE lors de chaque séance. Pour ce faire, il est impératif que tous les participants arrivent à l'heure. L'animateur met en pratique ses acquis de formation pour que ce temps d'échauffement se déroule en toute sécurité et dans le respect du physique des adhérents.

Compte tenu des départs décalés, les étirements s'effectuent à l'initiative de chacun.

Des jeux ludiques peuvent être proposés pendant une séance.

Les règles de jeux de la FFTT s'appliquent.

Des tournois internes peuvent être organisés ainsi que des tournois externes.

#### **Art. 6 : DEPLACEMENT**

Si les déplacements aux rencontres extérieures se font en covoiturage, sous la responsabilité du conducteur du véhicule et selon des dispositions rappelées à l'article 16 du Règlement Intérieur du club, le coût par kilomètre est conseillé par le CODIR (Comité de Direction).

#### **Art. 7 : PROCEDURE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT**

Les animateurs ne sont pas habilités à donner des soins ou des médicaments. Seuls les premiers gestes appris en PSC1 peuvent être prodigués.

**En cas d'accident, pour le déclarer, l'adhérent doit aller sur le site de l'assurance wtw montagne avec le lien qui se trouve sur sa licence [www.grassavoie-montagne.com/?dashboard=ffrs](http://www.grassavoie-montagne.com/?dashboard=ffrs) (s'il ne l'a pas, cette dernière peut être retrouvée à tout moment sur l'espace adhérent FFRS créé au moment de l'inscription, onglet ma licence/mes assurances).**

Ensuite, sur la première page du site **wtw**, il faut cliquer sur "déclarer votre sinistre", puis sur "l'assuré est licencié/membre d'une fédération", choisir la fédération concernée (FFRS), entrer son numéro de licence et sélectionner **le bon club**.

Enfin, se laisser guider pour remplir la déclaration.

L'animateur informe le Responsable d'Activité et le Secrétariat du GRS en cas d'accident ou d'incident intervenu lors de l'Activité.

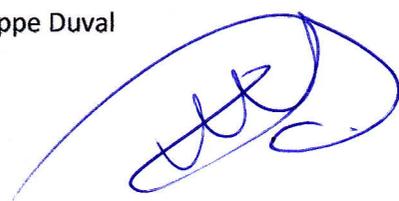
#### **Art. 8 : DISPOSITIONS DIVERSES**

Tout joueur qui ne respecterait pas les dispositions de ce règlement ou les consignes de l'animateur sera considéré comme exclu et exonérerait la responsabilité de l'animateur et par voie de conséquence de l'association. Voire, suite à une demande du Responsable d'Activité, et après accord du Bureau, à une exclusion définitive de cette activité.

Cette charte a été approuvée par le Comité Directeur en date du **25.3.2024** et s'impose donc à toutes et tous.

Fait à Mâcon, le **25.3.2024**.

Pour le Comité Directeur du G.R.S  
Le Président  
Philippe Duval



**Groupement de la retraite Sportive**  
du Mâconnais  
200, rue de Paris - 71000 MACON  
[www.grsdumacoin.fr](http://www.grsdumacoin.fr)  
Le Responsable d'Activité  
Denis Vernichon

